

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2020

---

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CF671

présenté par

Mme Magnier, M. Ledoux, Mme Lemoine, M. Bournazel, M. Herth, M. Houbron, M. Huppé et  
Mme Kuric

-----

### ARTICLE 18

#### Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »

I. – À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« de moins de 250 salariés ».

II. – La perte de recettes résultant pour les organismes de sécurité sociale du présent amendement est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de ne pas exclure les ETI du bénéfice du dispositif présent dans cet article.